



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 18441

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des sports sa position quant à la communication réalisée sur la phase de qualification aux demi-finales du championnat de France de rugby sous le nom de « play off » et s'il ne pense pas qu'il conviendrait d'avoir recours à une dénomination plus conforme aux règles relatives à l'usage de la langue française.

Texte de la réponse

Le Gouvernement souhaite conduire une politique déterminée en faveur de la langue française afin d'assurer la primauté de notre langue sur le territoire national et de préserver sa place sur la scène internationale. Le ministère des sports est particulièrement impliqué dans cette mission, en raison du caractère très varié, technique et évolutif du langage sportif, avec en particulier l'émergence de nouvelles pratiques sportives. Ce langage est également fortement soumis aux influences et aux modes étrangères : l'utilisation trop fréquente du terme « play off » en est une illustration. L'action du ministère des sports est essentiellement connue par le soutien apporté à l'utilisation du français lors des grands événements sportifs et à son maintien comme langue officielle du mouvement olympique et de plus de trente fédérations internationales. C'est ainsi qu'il fait traduire, avec l'aide de la délégation générale à la langue française et aux langues de France, des termes sportifs en vue des jeux Olympiques d'hiver et d'été. Cependant ces termes, regroupés dans un lexique, révisés et complétés tous les quatre ans, se rapportent nécessairement aux sports olympiques dont ne fait pas partie le rugby. Un travail est également entrepris par la commission spécialisée de terminologie et de néologie du sport du ministère qui s'attache à examiner, tout en préservant une certaine capacité d'acceptation, de nombreux anglicismes, afin de les remplacer par des mots français définis avec la précision technique indispensable. Son programme de travail actuel comporte une quarantaine de mots employés dans différentes disciplines sportives. Le ministère des sports associe les fédérations sportives à ces différentes démarches dont l'objectif est d'aboutir, autant que possible, à des choix communs de vocabulaire afin de multiplier les chances d'implantation tant dans le milieu sportif lui-même que dans l'usage courant.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18441

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3808

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8694